



CONVENTION D'ACCUEIL en ENTREPRISE D'ENSEIGNANTS de L'ÉDUCATION NATIONALE

Entre les soussignés :

L'Académie de la Réunion,
représentée par Monsieur Vêlayoudom MARIMOUTOU,
Recteur de la région académique de la Réunion, Chancelier des Universités,

l'établissement scolaire : **LYCÉE PROFESSIONNEL ROCHES MAIGRES**

- adresse : **25, rue Leconte de Lisle 97450 SAINT-LOUIS**

représenté par le chef d'établissement : **Monsieur Michel METZGER**

l'enseignant :

- matière enseignée :

Et

l'entreprise :

- adresse :

- téléphone / mail :

- représentée par :

.....

- fonction(s) :

considérant l'intérêt de permettre à des enseignants de l'Éducation nationale d'enrichir leur expérience et leurs compétences professionnelles,

considérant l'intérêt pour des entreprises de mieux connaître les méthodes et les compétences développées par les enseignants de l'Éducation nationale,

Il est convenu ce qui suit :



DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Objet :

L'objet de la présente convention est d'assurer les conditions de réalisation d'un stage de l'enseignant sus-nommé au sein de l'entreprise sus-désignée.

Article 2 : Objectifs et modalités :

L'objet du stage est de :

- ⑩ permettre un enrichissement de l'expérience professionnelle de l'enseignant ;
- ⑩ favoriser un renouvellement de ses pratiques pédagogiques ;
- ⑩ développer des liens durables entre l'Éducation nationale et les entreprises.

Les objectifs et les modalités du stage sont consignés dans l'annexe pédagogique.

Article 3 : Accord :

L'organisation de ce stage est déterminée d'un commun accord entre le chef d'entreprise, le rectorat, le chef d'établissement et l'enseignant.

Article 4 : Statut de l'enseignant :

Au cours du stage, l'enseignant ne pourra prétendre à aucune rémunération de l'entreprise.

Il demeure lié à son établissement d'origine et à l'État dont il continue à percevoir traitement et prestations sociales auxquels lui donne droit sa qualité de fonctionnaire titulaire, stagiaire, ou d'enseignant contractuel à relever de la législation sur les accidents de service (article 34, 2^{ème} alinéa, loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 relatif au statut général des fonctionnaires).

L'État appliquera à l'enseignant les garanties statutaires relatives aux accidents de service et aux maladies professionnelles.

Article 5 : Activités :

Au cours du stage, l'enseignant réalisera les activités définies dans l'annexe pédagogique.

Un salarié de l'entreprise, nominativement désigné par le chef de l'entreprise pour la durée de la présente convention, sera chargé de contribuer à la bonne réalisation du stage de l'enseignant et de l'accompagner. L'enseignant devra solliciter le salarié chargé de l'accompagner dans le cadre de son stage pour toute opération ou action qui nécessiterait l'intervention ou la présence d'un autre salarié de l'entreprise ou d'un tiers.

Article 6 : Durée de présence :

Les dates du stage sont précisées dans l'annexe pédagogique de cette convention.

Article 7 : Règlement intérieur :

L'enseignant s'engage à se soumettre aux horaires et aux prescriptions contenus dans le règlement intérieur de l'entreprise (présence, hygiène, sécurité, etc.) dont il a pris connaissance.

Article 8 : Confidentialité :

Les informations communiquées par l'entreprise ont un caractère confidentiel.

Le recteur de l'académie de La Réunion, ainsi que les personnels placés sous son autorité hiérarchique, qui, à l'occasion de la mise en œuvre de cette convention, seraient amenés à connaître de telles informations sont tenus au respect de leur confidentialité.

L'utilisation des informations collectées par l'enseignant sous quelque forme que ce soit, sera soumise à l'accord préalable de l'entreprise.

Article 9 : Assurance responsabilité civile :

La responsabilité civile de l'entreprise est susceptible d'être engagée en raison d'accidents causés au stagiaire par des tiers ou par d'autres personnes de l'entreprise, en raison de sa présence sur les lieux de travail.

L'entreprise couvrira contre les conséquences des accidents dont elle pourrait être tenue pour responsable, en application de l'article 1384 du code civil soit en souscrivant une police d'assurance, soit, si elle a déjà souscrit un tel contrat, en avisant sa compagnie d'assurance de la présence temporaire d'un stagiaire parmi son personnel.

Article 10 : Accidents :

En cas d'accident en milieu professionnel ou au cours du trajet, l'entreprise s'engage à prévenir le responsable de l'établissement de rattachement de l'enseignant dont les coordonnées figurent dans cette convention en première page.

Article 11 : Déroulement du stage

L'enseignant ne dispose d'aucun pouvoir hiérarchique sur les salariés de l'entreprise et les tiers.

En cas de manquement au règlement intérieur, ou en cas de faute grave, l'enseignant peut être exclu de l'entreprise par son responsable après ce que ce dernier en aura informé l'établissement.

Article 12 : Durée de la convention :

La présente convention est signée pour la durée du stage.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

ANNEXE PÉDAGOGIQUE

ENSEIGNANT :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Ville : Code postal :

Tél. :

DATES ET HORAIRES du stage :

duau.....

duau.....

Jours	Matin		Après-midi		Total journalier
Lundi	De	à	De	à	
Mardi	De	à	De	à	
Mercredi	De	à	De	à	
Jeudi	De	à	De	à	
Vendredi	De	à	De	à	
Samedi	De	à	De	à	
TOTAL HEBDOMADAIRE					

CONTENU DU STAGE

Cadre de la demande de l'enseignant :

*Découverte professionnelle, orientation, enseignement disciplinaire, ... **

.....
.....
.....
.....

PRÉPARATION

Le stage fait l'objet d'une formalisation écrite qui présente la problématique pédagogique. Il est accompagné des objectifs à lister ci-dessous. Ces différents documents sont à adresser à la Difor pour transmission aux intéressés (corps d'inspection, chef d'établissement).

OBJECTIFS DU STAGE:

.....
.....
.....
.....
.....

IDENTIFICATION DES ACTIVITÉS concourant à l'atteinte des objectifs :

Activités prévues (à renseigner obligatoirement)
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

AVIS DU CORPS D'INSPECTION

Nom, prénom de l'inspecteur :	
Avis :	
Le,	Signature :

Fait à Ste Clotilde, le	Fait, le
Pour le Recteur et par délégation Le Chef de la Difor David Dell'Aquila	Mme / M..... Fonction
	Cachet de l'entreprise
Fait à le	Fait, le
Mme / M	Mme / M
Chef d'établissement du :.....	Enseignant
Cachet de l'établissement	Signature

Une copie du document signé sera transmise aux intéressés :

(L'entreprise, le rectorat, l'établissement, l'enseignant)